

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 031-213105810-20260928-DELIB20260966-DE

Besoin
Levraut

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLAUDRIC
31620

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

☎ 05 61 82 44 13

date de convocation : 24/09/2026

L'an deux mille vingt-six le 26 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 24/09/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, D'ARGOUBET Sabine, GERMA-LEBEL Cécilia, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES Jean-Julien, PARISE Denis, RECHATIN Mathis, ROUANET Benjamin, SALVY Gérald, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine,

Absents excusés : ANTONUCCI Alexia, RENARD Lauriane, VASSAL Jean-Paul

ANTONUCCI Alexia donne procuration à ROUANET Benjamin

RENARD Lauriane donne procuration à PARISE Denis

VASSAL Jean-Paul donne procuration à MAZERIES Jean-Julien

2026-09-66 Installation de dispositifs de vidéoprotection sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite renforcer ses moyens de prévention et de sécurité sur son territoire, notamment face aux incivilités, aux atteintes aux biens et aux problématiques de sécurité pouvant être rencontrées.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'audit de sûreté dédié à la vidéoprotection réalisé en 2022 par le référent sûreté de la Gendarmerie nationale de la Haute-Garonne.

La vidéoprotection constitue un outil de prévention et de protection des personnes et des biens. Elle permet également, dans le respect du cadre légal applicable, de mettre à disposition des forces de l'ordre des images susceptibles d'être utiles dans le cadre de leurs interventions et enquêtes.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure autorise la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique par les autorités publiques compétentes ;

CONSIDÉRANT que le 5° de l'article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure prévoit notamment la possibilité de mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection pour la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

Berger
Levrault

ID : 031-213105810-20260928-DELIB20260966-DE

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de renforcer ses moyens de prévention et de protection des personnes et des biens et de contribuer à l'action des forces de l'ordre ;

Le maire propose

- D'approuver le principe de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public
- D'autoriser le maire à fixer les périmètres sur le territoire communal
- D'autoriser le maire à procéder aux demandes de subventions
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'installation de ce dispositif notamment la demande d'autorisation préfectorale

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire et Monsieur Jean-Julien MAZERIES, le Conseil Municipal à **15 voix POUR – 3 voix CONTRE - 1 abstention**

DECIDE

- D'approuver le principe de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public
- D'autoriser le maire à fixer les périmètres sur le territoire communal
- D'autoriser le maire à procéder aux demandes de subventions
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'installation de ce dispositif notamment la demande d'autorisation préfectorale

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de suffrages exprimés	19
Pour	15 (1 vote par procuration)
Contre	3 (1 vote par procuration)
Abstention	1 (1 vote par procuration)